

DECISION DU PRESIDENT

N°2022-156

Fixant les tarifs de vente des objets à la Boutique de l'Aquacentre Régie de recettes de l'Aquacentre – Complexe sportif du Val St Martin Pornic

Le Président de la Communauté d'Agglomération « Pornic Agglo Pays de Retz »,

- VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 5211-10 qui confère au Conseil Communautaire la possibilité de déléguer une partie de ses attributions au Président,
- VU le procès-verbal de la séance d'installation du Conseil Communautaire du 9 juillet 2020 au cours de laquelle il a été procédé à l'élection du Président et des Vice-présidents,
- VU la délibération n°2020-143 du 9 juillet 2020 donnant délégation de pouvoir du Conseil communautaire au Président,
- VU l'arrêté n°103-2017 du 16 janvier 2017 portant création d'une régie de recettes à l'Aquacentre,
- VU l'avenant n°1 à l'arrêté de création d'une régie de recettes à l'Aquacentre
- VU l'avenant n°2 à l'arrêté de création d'une régie de recettes pour la vitrine de l'Aquacentre,
- VU l'avis conforme du Régisseur en date du 6 octobre 2022,
- ♦ VU l'avis conforme du Trésorier de Pornic, comptable public assignataire, du 14 Novembre 2022,

CONSIDERANT qu'il est pertinent de proposer la vente d'articles « logotés » Aquacentre à destination des différents publics,

DECIDE

ARTICLE 1 : La mise en vente de livres « enfants » sur la thématique « Natation » proposés en annexe avec les tarifs 2023.

ARTICLE 2 : La présente décision sera portée à la connaissance de Mesdames et Messieurs les Conseillers communautaires lors de la prochaine réunion du Conseil Communautaire.

ARTICLE 3 : Madame la Directrice Générale des Services est chargée de l'application de la présente décision qui prendra effet lorsque les formalités de publicité auront été réalisées.

Fait à Pornic, le 27 Mars 2023

Le Président,
Jean-Michel BRARD

Le Président,
Jean-Michel BRARD



Pièce jointe : tarifs 2023 Articles Aquacentre

AR Sous-Préfecture de Saint-Nazaire

Acte certifié exécutoire à Pornic

044-200067346-20230328-2-AU

Réception par le Sous-Préfet : 28-03-2023

Acte mis en ligne le 28-03-2023

Publication le : 28-03-2023